COMMUNE DE JUSSAC

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20260909-D2026-7-12-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

délibération :
D2026-7-12

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Objet : Location terrain Cautrunes (Lieu-dit Impoune - parcelle B162)

SEANCE DU MERCREDI 09 SEPTEMBRE 2026

L' an deux mille vingt six, le mercredi 09 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Date de convocation du : 03 Septembre 2026

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame AVRIL Valérie, Monsieur GIBERT Benoît, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Monsieur LESCURE Benjamin, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur RODIER Jean-François

Pouvoirs :
Monsieur ALRIVIE Yohann a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Madame CHASTILLON Mireille a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne

Absent(s) :

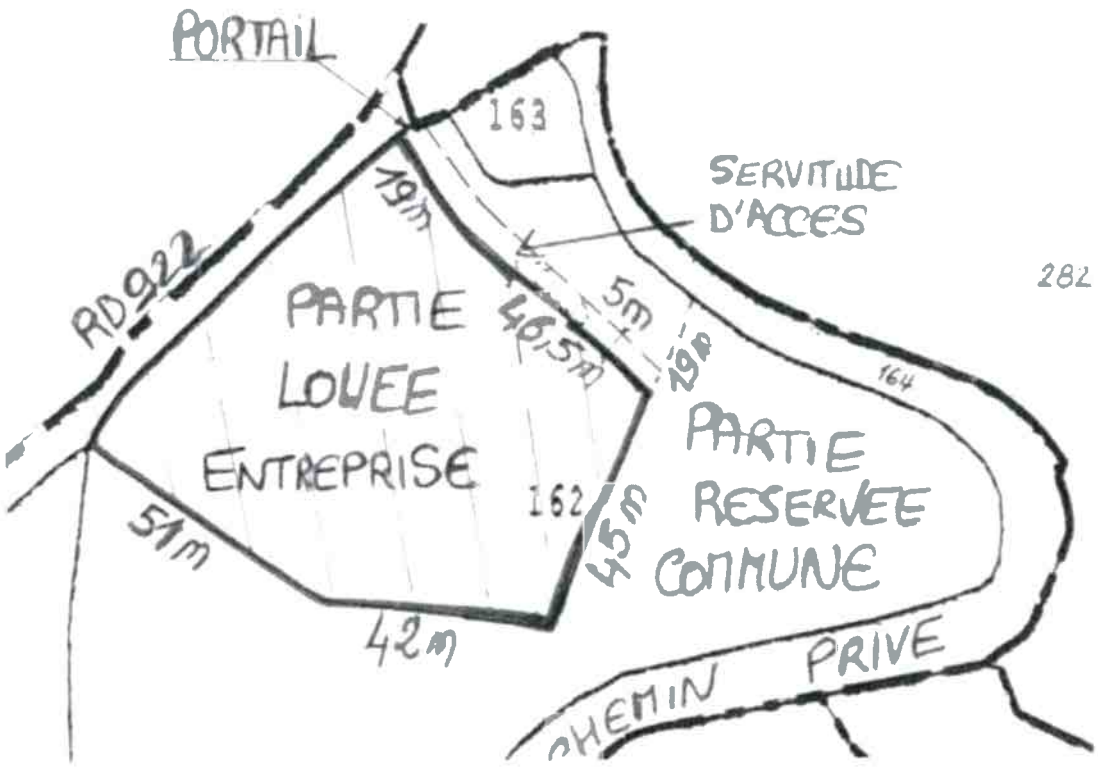
Excusé(s) : Monsieur ALRIVIE Yohann, Madame CHASTILLON Mireille

Secrétaire de Séance : Madame Anne DELHOSTAL

Monsieur le Maire, rappelle que par délibération du 08 juillet 2010, le conseil municipal avait approuvé la location d'une partie du terrain sis au lieu-dit Impoune (parcelle cadastrée B162) à l'Entreprise de travaux publics Gérard BARBET pour stocker momentanément des matériaux divers (tout venant, graviers, pierres cassées, pierres de construction, blocs pour enrochement terre végétale).

Monsieur Gérard BARBET a cessé son activité en 2021, prenant sa retraite. Deux repreneurs lui succèdent avec un nouveau nom SAS BARBET.

Une nouvelle délibération est donc nécessaire pour mettre à jour les coordonnées des nouveaux locataires.



Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20260909-D2026-7-12-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE la location d'une partie de la parcelle B162, au lieu-dit Impoune, à l'entreprise SAS BARBET, pour y stocker momentanément des matériaux divers (tout venant, graviers, pierres cassées, pierres de construction, blocs pour enrochement terre végétale) pour un montant annuel de 250€ ;

- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette location.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Anne DELHOSTAL





Pour extrait conforme,
Le Maire,
André ARNAL